



**RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE  
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT  
AÉRODROME DE DRUMMONDVILLE**

**AVRIL 2017**

  
**DRUMMONDville**  
Capitale du développement

## RAPPORT DE CONSULTATION – AÉRODROME DE DRUMMONDVILLE

Le présent rapport est une synthèse de la consultation menée par la Ville de Drummondville dans le cadre du projet de prolongement de la piste 06-24 de son aéroport. Il répond aux nouvelles dispositions du **Règlement de l'aviation canadien** qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, exigent de procéder à une consultation auprès des parties intéressées pour des travaux de prolongement de plus de 100 mètres ou de 10% de la longueur d'une piste.

L'aéroport de Drummondville est géré par la Société de développement économique de Drummondville (SDED). Dans le cadre du projet de prolongement de la piste 06-24, les travaux sont cependant pris en charge par la Ville de Drummondville.

### LA DESCRIPTION DES TRAVAUX

À l'automne 2016, la Ville de Drummondville a exécuté des travaux de réfection et d'élargissement de la piste 06-24 de l'aéroport de Drummondville d'une longueur de 1 219,2 mètres (4 000 pieds). À l'été 2017, la Ville projette d'effectuer le prolongement de cette piste pour moderniser l'aéroport et rendre les installations sécuritaires pour les avions d'affaires. La réalisation de ces travaux prolongera la piste de 609,6 mètres (2 000 pieds) pour une longueur totale de 1 828,8 mètres (6 000 pieds).

Les travaux de prolongement de la piste sont prévus pour le mois d'août 2017. Ils sont estimés à 4,3 millions de dollars, dont 2,15 millions de dollars (50 %) sont assumés par une subvention du gouvernement fédéral par l'entremise de Développement Économique Canada.

*Voir lettre d'acceptation de Développement Économique Canada à l'annexe 1.  
Voir carte des travaux à l'annexe 2.*

### LA CONSULTATION DES PARTIES INTÉRESSÉES

Pour se conformer aux exigences de consultation auprès des parties intéressées et précisées dans le règlement modifiant le **Règlement de l'aviation canadien**, la Ville de Drummondville s'est assurée de prévenir :

- Le Ministre des Transports;
- NAV Canada;
- La MRC de Drummond;
- La population résidant dans un rayon de 4 000 mètres du lieu prévu pour les travaux.

Par lettre ou par avis public (*voir annexe 3*) ils ont été invités à transmettre leurs observations et leurs objections à l'égard du projet. La période de consultation auprès des parties intéressées a débuté le 18 décembre 2016 pour se terminer le 12 février 2017, soit une période de 55 jours. L'avis public publié dans le journal L'EXPRESS du 18 décembre 2016 a aussi été publié une deuxième fois dans l'édition du 15 janvier 2017 du même journal.

Les parties intéressées pouvaient transmettre leurs observations et leurs objections par courriel, par la poste ou par téléphone.

Les renseignements concernant le projet de prolongement de la piste 06-24 à l'aérodrome de Drummondville étaient aussi disponibles dès le 16 décembre 2016 sur le site Internet de la Ville de Drummondville (*voir annexe 4*).

De plus, le maire de la Ville de Drummondville, M. Alexandre Cusson, accompagné des membres de l'équipe de ce projet, a rencontré un groupe de citoyens résidant aux abords de l'aéroport, le 5 décembre 2016, afin de recueillir une première série d'observations avant de lancer le processus de consultation.

## **LE RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION**

Lors de la période de consultation, la Ville de Drummondville a reçu 26 courriels et 2 lettres de citoyens qui se sont exprimés sur le projet de prolongement de la piste 06-24 à l'aérodrome de Drummondville.

Au total, 16 citoyens ont exprimé leur appui sans réserve au projet en faisant valoir des avantages économiques et au niveau de la sécurité des équipages et des passagers.

L'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs, qui regroupe 17 000 membres au pays, a aussi transmis son appui au projet. L'Association a fait valoir que la qualité des infrastructures aéroportuaires à Drummondville favorisera le développement commercial, industriel et touristique de la région.

Finalement, un groupe de 96 citoyens, résidents du secteur de l'aéroport, a exprimé leurs préoccupations à l'égard du projet dans une lettre conjointe.

Soulignons que NavCanada a confirmé la réception de l'avis de même que la MRC de Drummond qui a de plus indiqué que le projet ne contrevenait à aucun règlement présentement en vigueur (*voir annexe 5*).

## **LES ENJEUX SOULEVÉS ET LES MESURES PRISES**

Aux fins de rapport, nous avons regroupé les préoccupations et les observations de citoyens à l'égard du projet de prolongement de la piste 06-24 à l'aérodrome de Drummondville sous forme d'enjeux. Pour chacun de ces enjeux nous exprimons les mesures qui sont ou seront prises de même que nos commentaires, le cas échéant.

### **1. Bruit des moteurs et odeur de monoxyde de carbone**

La proximité des résidences de la piste, du stationnement des avions et des réservoirs à essence a été soulignée par les citoyens. Le bruit des aéronefs et l'odeur de monoxyde de carbone ont incommodé des résidents qui s'en sont plaints auprès de la Ville de Drummondville et de l'opérateur de l'aérodrome, la Société de Développement économique de Drummondville (SDED). Les pratiques d'atterrissages et décollages des aéronefs de l'école de pilotage présente sur le site sont également soulignées comme une nuisance et le projet de prolongement de la piste 06-24 est perçu comme un facteur multiplicateur du bruit et de l'odeur. De plus, des citoyens ont demandé l'application du règlement municipal sur le bruit aux abords de l'aérodrome.

## 1.1 Nouvelles configurations

Dans le cadre de travaux réalisés préalablement au projet de prolongation de la piste 06-24 (automne 2016), le gestionnaire de l'aéroport a fait réaliser une deuxième voie de circulation (taxiway Bravo) qui est située à environ 300 mètres du taxiway d'origine (Alpha). Nous pouvons d'ores et déjà remarquer une diminution appréciable de la circulation sur la voie originale (taxiway Alpha) située plus près des résidences voisines du boulevard Allard.

Aussi, dans la phase des travaux précédents, les réservoirs de carburant pour les aéronefs ont été déplacés à plus de 100 mètres de la voie de circulation du boulevard Allard (*voir annexe 6*), comparativement à 30 mètres avant la réalisation du projet. Ainsi, le déplacement des réservoirs contribuera non seulement à une diminution des odeurs de gaz d'échappement dans le secteur résidentiel et, en éloignant les aéronefs des résidences, diminuera aussi l'impact du bruit des moteurs.

De plus, l'espace de pratique pour les pilotes d'hélicoptère (touch'n go) sera déplacé d'environ 750 mètres, dans un secteur éloigné des résidences (*voir annexe 7*).

Enfin, il est à souligner que les opérations aéroportuaires sont de juridiction fédérale et le règlement municipal sur la nuisance par le bruit n'y est pas légalement applicable.

## 1.2 Mesures de mitigation pour le bruit

Dans le cadre du présent projet, un mur coupe-son formé d'un talus avec plantation de conifères sera aménagé en parallèle de la rue Saint-François. Selon les estimations actuelles, le talus aura une longueur de 605 mètres, d'une largeur de 11 mètres et d'une hauteur de 2,44 mètres. De plus, toujours dans le projet prévu, un autre talus sera aménagé le long du boulevard Allard. Ce talus gazonné aura une longueur de 185 mètres, une largeur de 11 mètres, et une hauteur de 2,44 mètres (*voir annexe 7*).

Il est aussi à souligner que le prolongement de la piste 06-24 de 609,6 mètres (2 000 pieds) éloignera les appareils des résidences avoisinantes lorsqu'ils emprunteront l'extrémité Sud-Ouest de la piste. Il est à noter qu'aucune résidence n'est située à proximité du prolongement projeté de la piste.

## 1.3 Étude de bruit

Pour évaluer les impacts du bruit lié aux opérations de l'aérodrome, la Ville de Drummondville a demandé à une firme spécialisée de réaliser les courbes de projection du bruit perçu (NEF). Ces courbes prennent en compte les types d'aéronefs, la configuration des pistes, les trajectoires de vol, les distances de parcours, etc. Cette étude est présentement en cours et permettra d'évaluer la progression des courbes de projection du bruit dans le temps ainsi que l'impact des mesures de mitigations.

## 2. Risques aviaires et présence d'oiseaux migrateurs

Des citoyens ont identifié la présence d'oiseaux migrateurs à proximité de la rivière Saint-François au printemps et à l'automne. Ils craignent que le prolongement de la piste augmente le

trafic aérien de l'aérodrome et, par conséquent, hausse les probabilités d'un accident provoqué par la présence de ces oiseaux.

## 2.1 Aucun incident

L'aérodrome de Drummondville est situé à proximité de la rivière Saint-François qui reçoit bon nombre d'oiseaux migrateurs pour des périodes de six semaines au printemps et six semaines à l'automne. Toutefois, et vérification faite, on ne rapporte aucune interférence ni aucun incident lié aux opérations de l'aérodrome ou à la circulation des aéronefs sur la piste 06-24 en lien avec la présence d'oiseaux migrateurs sur la rivière St-François.

## 2.2 Mesures de précaution

Concernant les mesures spécifiques pour réduire le risque aviaire à l'aéroport de Drummondville, nous nous référons à la publication TP 13029 de Transport Canada intitulée « **Évaluation de l'efficacité des produits et techniques de lutte contre le péril aviaire** ».

*Les mesures mises en place pour le projet actuel sont détaillées à l'annexe 8.*

## 3. Relations avec les citoyens

Des citoyens ont exprimé leur insatisfaction à l'égard du traitement des plaintes liées aux opérations de l'aéroport. Certains ont suggéré la création d'un comité mixte pour améliorer l'échange des informations concernant les préoccupations des citoyens.

### 3.1 Formation d'un comité mixte et traitement des plaintes

La Société de développement économique de Drummondville (SDED), administrateur et opérateur de l'aérodrome, a formé le 21 février 2017 un comité mixte de vigilance réunissant des représentants de la municipalité, de l'administrateur de l'aérodrome, des citoyens et des utilisateurs. La mission de ce comité est de veiller à la gestion des enjeux liés aux opérations de l'aéroport entre les parties. Le comité exercera, entre autres choses, un suivi des plaintes qui seront adressées au gestionnaire de l'aéroport.

Il est aussi à noter que l'opérateur de l'aéroport, la Société de développement économique de Drummond, a mis en place une procédure officielle de traitement des plaintes qui sera disponible sur son site web.

## 4. Impact sur la valeur des propriétés

L'impact d'une hausse de l'achalandage à l'aérodrome de Drummondville sur la valeur des propriétés du secteur est une préoccupation partagée par les citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation. Ils craignent de voir déprécier la valeur des propriétés du secteur.

#### 4.1 Aucune dépréciation

Contrairement à l'affirmation de certains résidents, une étude déposée le 1<sup>er</sup> mars 2017 sur la variation des valeurs au rôle d'évaluation pour le secteur de l'aéroport ne démontre pas une dépréciation des immeubles avoisinants (*voir annexe 9*). On note une progression positive de la valeur des résidences dans l'ensemble des unités de voisinage du secteur. Cette étude illustre les variations de valeurs du secteur entre les rôles d'évaluation 2006-2009 et 2009-2012 ainsi qu'entre les rôles d'évaluation 2009-2012 et 2012-2015.

### 5. Coûts de prolongement et d'entretien de la piste

Des citoyens ont souligné que le prolongement de la piste entraînerait des coûts supplémentaires d'entretien pour la Ville de Drummondville.

#### 5.1 Programme fédéral

Pour ce qui est du projet actuel, la réalisation des travaux de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville est estimée à 4,3 millions de dollars, dont 2,15 millions de dollars (50%) sont assumés par une subvention du gouvernement fédéral par l'entremise de Développement Économique Canada.

De plus, la prolongation de la piste n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour la Ville de Drummondville puisque l'opérateur de l'aérodrome (SDED) sera en mesure d'assurer cet entretien à même son budget d'opération.

### 6. Étude d'impact environnemental

Des citoyens se sont inquiétés de l'impact des travaux sur l'environnement. Ils s'étonnent qu'aucune étude d'impact environnemental ne soit envisagée.

#### 6.1 Décret en vigueur

Aucune étude d'impact environnemental supplémentaire n'a été requise dans ce projet puisque le décret du gouvernement du Québec 2385-84, adopté en octobre 1984, et modifié en février 2009, demeure en vigueur. Par ailleurs, le devis de conception du présent projet comporte l'obligation de respecter les conditions de ce décret.

Les détails techniques du projet actuel ont également été transmis à la direction de l'Évaluation environnementale des projets terrestres du Ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC) afin de valider que ce projet respecte toujours le cadre du décret de 2009.

### 7. Zonage

Des citoyens questionnent la compatibilité du zonage résidentiel à proximité de la zone de l'aérodrome pour permettre la prolongation de la piste 06-24.

## 7.1 Aucune modification au zonage

Les zonages actuels du secteur sont les mêmes depuis le premier règlement de zonage du secteur de l'aéroport entré en vigueur en 1976. Le projet de prolongement de la piste n'exige pas de modification au zonage actuel et respecte les limites actuelles de la propriété de l'aéroport. Le prolongement de la piste sera d'ailleurs réalisé dans un secteur éloigné des habitations et des zones où le développement est permis.

## 8. Sécurité et achalandage

Des citoyens ont exprimé leur crainte de voir augmenter le trafic aérien à l'aérodrome et conséquemment accentuer les risques d'accident.

### 8.1 Accroissement de la sécurité

L'un des objectifs du projet de prolongement de la piste est justement d'améliorer la sécurité pour les pilotes et les passagers des appareils à l'aérodrome de Drummondville. Les avions d'affaires, par exemple, ne peuvent atterrir présentement sous certaines conditions. Le prolongement de la piste permettra alors de pouvoir se poser sans risque. De plus, les travaux d'élargissement de la piste déjà réalisés, combinés aux travaux de prolongement de la piste à venir, offriront une plus grande surface pour les pilotes de petits appareils utilisés particulièrement pour des vols de plaisance.

Rappelons encore que le prolongement de la piste sera réalisé dans un secteur éloigné des habitations, diminuant ainsi les risques pour le secteur résidentiel voisin.

## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** Lettre d'acceptation de Développement Économique Canada
- Annexe 2** Carte du projet de prolongement de la piste 06-24
- Annexe 3** Lettre et avis public (journaux et site)
- Annexe 4** Information sur le site Internet de la Ville de Drummondville
- Annexe 5** Lettres de confirmation du Ministre des Transports, de NavCanada et de la MRC de Drummondville
- Annexe 6** Nouveaux emplacements des réservoirs de carburant
- Annexe 7** Localisation : mur coupe-son et lieu de pratique pour les pilotes d'hélicoptères
- Annexe 8** Mesures spécifiques pour réduire le risque aviaire
- Annexe 9** Variation des valeurs au rôle d'évaluation pour le secteur de l'aéroport



## **Annexe 1**

Lettre d'acceptation : Financement de Développement  
Économique Canada



**Développement  
économique Canada**  
pour les régions du Québec

1100, boul. René-Lévesque  
Bureau 105  
Drummondville (Québec) J2C 5W4

**Canada Economic  
Development**  
for Quebec Regions

1100 René-Lévesque Blvd.  
Suite 105  
Drummondville, Quebec J2C 5W4

No du projet : 400048498

Le 9 septembre 2015

Ville de Drummondville  
415, rue Lindsay  
C.P. 398  
Drummondville (Québec) J2B 6W3

À l'attention de Monsieur Alexandre Cusson, Maire

Objet : Contribution non remboursable à un projet dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ)

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus deux exemplaires originaux de l'Entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Cette entente entrera en vigueur dès la réception d'un original sur lequel le client aura dûment apposé sa signature dans les soixante (60) jours de son envoi.

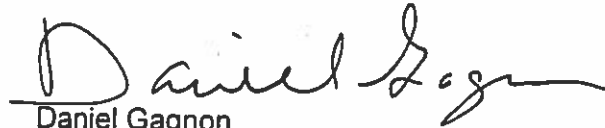
Afin d'effectuer le premier versement de la contribution, l'Agence doit avoir reçu le formulaire intitulé : « Dépôts directs et débits préautorisés d'entreprise » dûment complété et signé par le Client, sauf si ce formulaire a déjà été remis à l'Agence dans le cadre d'une autre entente et qu'il ne nécessite aucune modification.

Enfin, vous trouverez, ci-joint, le formulaire intitulé « Évaluation des langues officielles organismes à but non lucratif » pré rempli. Vous devez valider son contenu et signer l'Annexe C du document afin de confirmer que la Ville de Drummondville n'a pas à prendre d'engagement pour offrir ses services et communications avec le public en français et en anglais.

No du projet : 400048498

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Stéphane Lavallée, conseiller responsable de votre dossier, au 819-478-7652 / 1-800-567-1418.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Daniel Gagnon  
Directeur régional intérimaire  
Centre-du-Québec

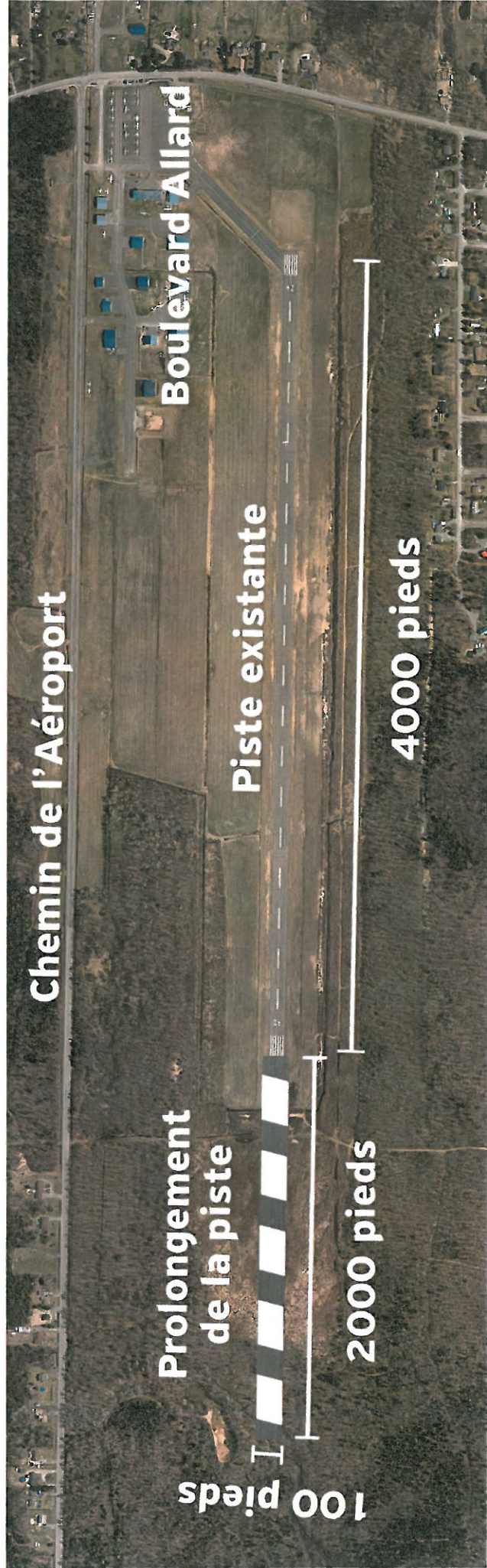
Pièces jointes :

Formulaire *Dépôts directs et débits préautorisés d'entreprise*

Formulaire *Évaluation des langues officielles organismes à but non lucratif*

## **Annexe 2**

Carte du projet de prolongement de la piste 06-24



Chemin de l'Aéroport

Boulevard Allard

Piste existante

Prolongement  
de la piste

100 pieds

2000 pieds

4000 pieds

## **Annexe 3**

### **Lettre et avis public**

Drummondville, le 16 décembre 2016

L'Honorable Marc Garneau  
Ministre des Transports  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

**Objet : Travaux de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville**

Monsieur le Ministre,

La Ville de Drummondville souhaite vous informer qu'elle projette, à l'été 2017, de prolonger la piste 06-24 de son aérodrome de 1219,2 mètres (4 000 pieds) à 1 828,8 mètres (6 000 pieds). Cette prolongation de la piste vise à moderniser l'aérodrome et rendre les installations sécuritaires pour les avions d'affaires. L'aérodrome de Drummondville, construit en 1967, est aujourd'hui essentiel au développement économique de notre région.

À l'automne 2016, la Ville de Drummondville a complété des travaux de réfection et d'élargissement de la piste, réalisant ainsi la première phase des travaux de modernisation de l'aérodrome. Le budget global de l'ensemble des travaux prévus de l'automne 2016 à l'été 2017 est de 9M de dollars dont le tiers est assumé par une subvention de votre gouvernement par l'entremise de Développement Économique du Canada.

En 2017, pour des raisons environnementales, le calendrier de réalisation prévoit d'abord une période déboisement débutant le 20 février 2017. Les travaux de prolongement de la piste sont pour leur part prévus pour le mois d'août 2017. Les travaux, dont la durée est estimée à environ 75 jours, se termineront en novembre 2017.

De nouvelles dispositions du Règlement de l'aviation canadien, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, exigent aussi de procéder à une consultation d'un minimum de 45 jours dans le cas de travaux de prolongement d'une piste d'aérodrome de plus de 100 mètres ou de 10% de sa longueur. Ainsi, la Ville de Drummondville vous informe que toute personne ou organisme désirant s'exprimer sur le projet de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville peut le faire entre le 18 décembre 2016 et le 12 février 2017. En raison de la période des Fêtes, la ville a décidé d'accorder une période de 55 jours à la consultation.




La Ville de Drummondville recueillera les observations et les objections des citoyens qui lui seront transmises :

Par courriel : [aeroport@drummondville.ca](mailto:aeroport@drummondville.ca)  
Par la poste : Consultation aérodrome, 415 rue Lindsay, C.P. 398, Drummondville  
(Québec), J2B 6W3  
Par téléphone : 819-478-6550

La Ville de Drummondville, tel qu'exigé par le règlement, répondra aux observations et commentaires qui lui seront transmises en produisant un rapport qui sera mis en ligne sur son site internet et qui vous sera communiqué au moins 30 jours avant le début des travaux de prolongement de la piste.

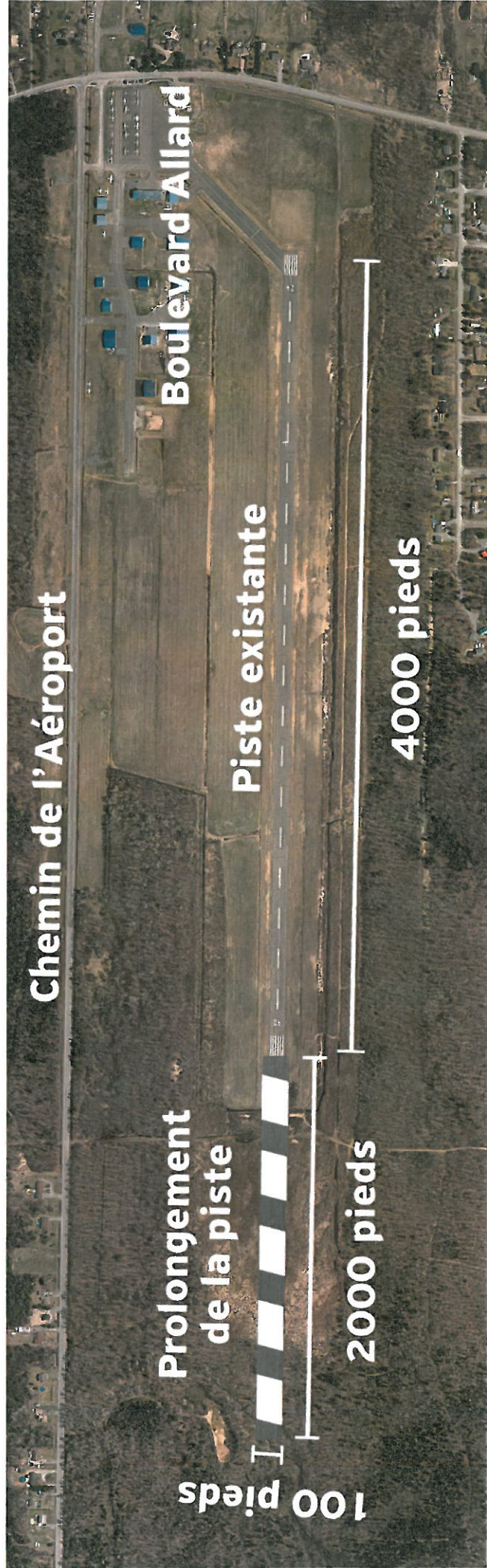
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



**Philippe Mercure, M.Sc.**  
Conseiller aux projets spéciaux

P.j. Image sommaire des travaux





Chemin de l'Aéroport

Prolongement  
de la piste

Boulevard Allard

Piste existante

100 pieds

2000 pieds

4000 pieds

# DRUMMONDVILLE

## Capitale du développement

### AVIS PUBLIC

#### AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE LA PISTE 06-24 DE L'AÉRODROME DE DRUMMONDVILLE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Ville de Drummondville a complété des travaux majeurs de réfection et d'élargissement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville d'une longueur de 4 000 pieds.

La Ville de Drummondville désire aussi effectuer le prolongement, sur une longueur de 2000 pieds, de la piste 06-24 de son aérodrome à l'été 2017. La Ville de Drummondville a jusqu'ici obtenu tous les permis nécessaires à la réalisation de ce projet qui prolongera la piste de 2 000 pieds, pour une longueur totale de 6 000 pieds au terme des travaux.

Ce prolongement permettra de moderniser l'aérodrome et de rendre les installations sécuritaires pour les avions d'affaires.

Le calendrier de réalisation prévoit une période de déboisement hivernal débutant le 20 février 2017. Les travaux de prolongement de la piste sont eux prévus débuter en août 2017 et se terminer en novembre 2017.

La réalisation des travaux de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville est estimée à 4,5 millions de dollars, dont 2,25 millions

de dollars (50%) sont assumés par une subvention du gouvernement fédéral (Développement Économique Canada).

De nouvelles dispositions du Règlement de l'aviation canadien, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, exigent de procéder à une consultation d'un minimum de 45 jours dans le cas de travaux de prolongement d'une piste d'aérodrome de plus de 100 mètres ou de 10% de sa longueur.

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes :

**QUE** la Ville de Drummondville désire effectuer le prolongement de 2 000 pieds de la piste 06-24 de son aérodrome et que ces travaux auront lieu d'août à novembre 2017;

**QU'**une période de 55 jours, débutant le 18 décembre 2016 et se terminant le 12 février 2017, est accordée aux personnes et aux organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de prolongement de la piste de 2000 pieds;

**QUE** la Ville de Drummondville pourra recueillir les observations et objections, en lien avec ces travaux spécifiques de prolongement de la piste, aux coordonnées suivantes :

- Adresse courriel : [aeroport@drummondville.ca](mailto:aeroport@drummondville.ca);

- Adresse postale : Consultation aérodrome, 415, rue Lindsay, C.P. 398, Drummondville (Québec) J2B 6W3.

- Téléphone : 819 478-6550

**QUE** la Ville de Drummondville met aussi à la disposition du public l'information disponible concernant ce projet de prolongement de la piste, sur son site Internet, à l'adresse suivante : [www.drummondville.ca](http://www.drummondville.ca), à l'onglet « Citoyens

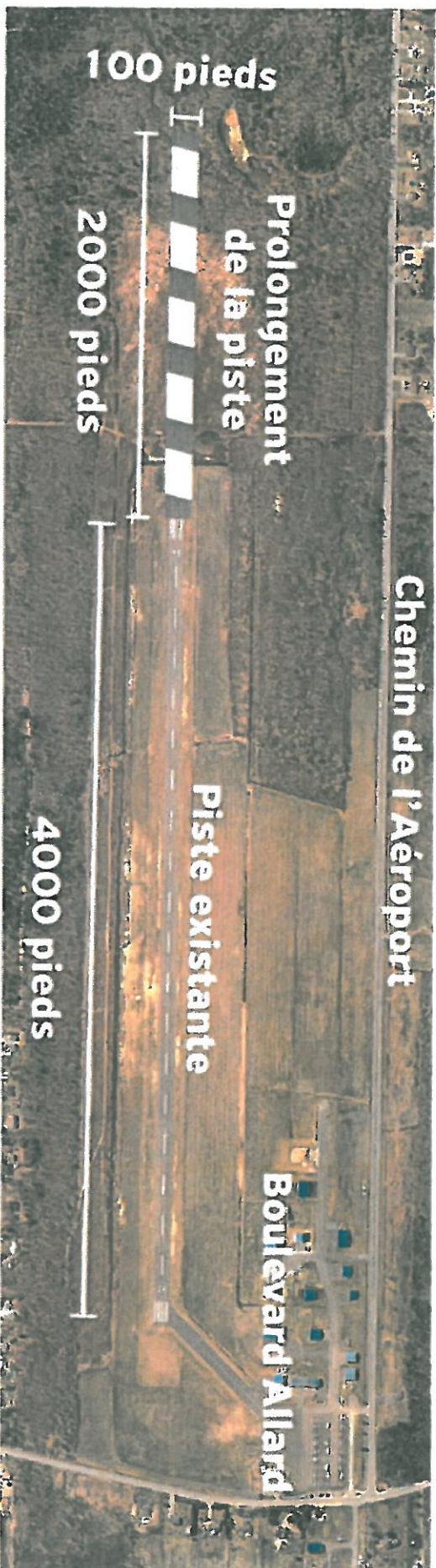
- Avis publics »;

**QUE** la Ville de Drummondville recueillera les observations et commentaires qui lui seront transmises, et indiquera comment elle en tiendra compte, dans un rapport qui sera transmis au ministre des Transports fédéral et qui sera rendu public sur son site Internet.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 18 décembre 2016.**

**ME MÉLANIE OUELLET**

Greffière



Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Ville de Drummondville a complété des travaux majeurs de réfection et d'élargissement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville d'une longueur de 4 000 pieds.

La Ville de Drummondville désire aussi effectuer le prolongement, sur une longueur de 2 000 pieds, de la piste 06-24 de son aérodrome à l'été 2017.

La Ville de Drummondville a jusqu'ici obtenu tous les permis nécessaires à la réalisation de ce projet qui prolongera la piste de 2 000 pieds, pour une longueur totale de 6 000 pieds au terme des travaux.

Ce prolongement permettra de moderniser l'aérodrome et de rendre les installations sécuritaires pour les avions d'affaires.

Le calendrier de réalisation prévoit une période de déboisement hivernal débutant le 20 février 2017. Les travaux de prolongement de la piste sont eux prévus débuter en août 2017 et se terminer en novembre 2017.

La réalisation des travaux de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville est estimée à 4,5 millions de dollars, dont 2,25 millions de dollars (50%) sont assumés par une subvention du gouvernement fédéral

## RENOUVELLEMENT D'AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE LA PISTE 06-24 DE L'AÉRODROME DE DRUMMONDVILLE

(Développement Économique Canada).

De nouvelles dispositions du Règlement de l'aviation canadien, qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, exigent de procéder à une consultation d'un minimum de 45 jours dans le cas de travaux de prolongement d'une piste d'aérodrome de plus de 100 mètres ou de 10%; de sa longueur. Le 18 décembre dernier, un premier avis public fut publié à cet effet.

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes :

**QUE** la Ville de Drummondville désire effectuer le prolongement de 2 000 pieds de la piste 06-24 de son aérodrome et que ces travaux auront lieu d'août à novembre 2017;

**QU'UNE** période de 55 jours, débutant le 18 décembre 2016 et se terminant le 12 février 2017, est accordée aux personnes et aux organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de prolongement de la piste de 2 000 pieds;

**QUE** la Ville de Drummondville pourra recueillir les observations et objections, en lien avec ces travaux spécifiques de prolongement de la piste, aux coordonnées suivantes :

- Adresse courriel : [aeroport@drummondville.ca](mailto:aeroport@drummondville.ca);

- Adresse postale : Consultation aérodrome, 415, rue Lindsay, C.P. 398, Drummondville (Québec) J2B 6W3.

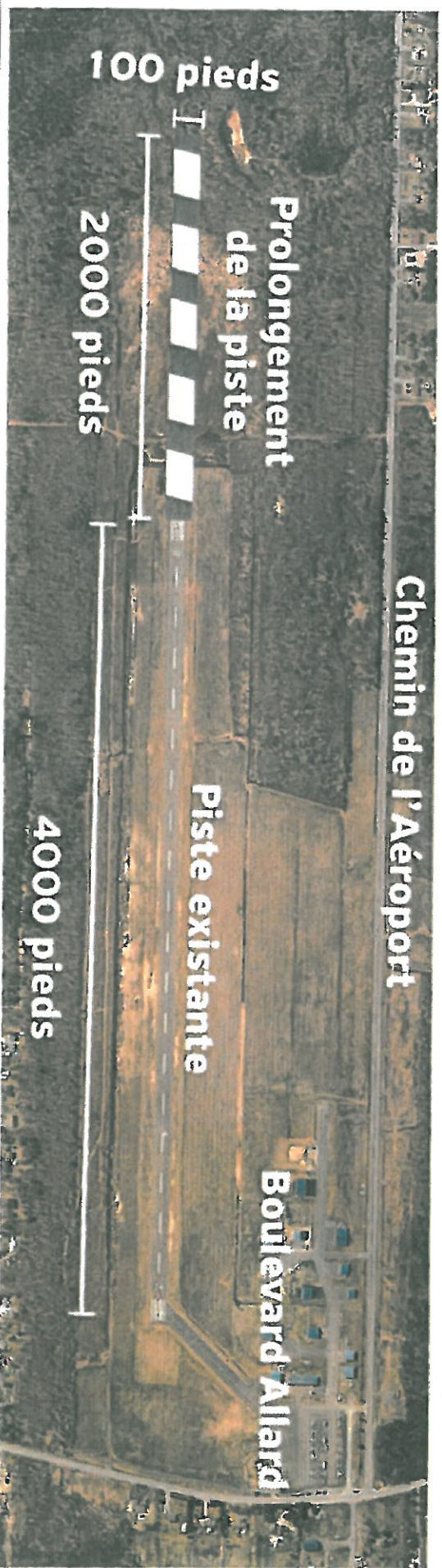
- Téléphone : 819-478-6550

**QUE** la Ville de Drummondville met aussi à la disposition du public l'information disponible concernant ce projet de prolongement de la piste, sur son site internet, à l'adresse suivante : [www.drummondville.ca](http://www.drummondville.ca), à l'onglet « Citoyens - Avis publics »;

**QUE** la Ville de Drummondville recueillera les observations et commentaires qui lui seront transmises, et indiquera comment elle en tiendra compte, dans un rapport qui sera transmis au ministre des Transports fédéral et qui sera rendu public sur son site internet.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 15 janvier 2017.

**ME MELANIE OUELLET**  
Greffière



7081214

**Annexe 4**  
Information sur le site Internet de la Ville de  
Drummondville



## Avis publics

Date de publication : 16 décembre 2016 | Numéro de l'avis public : Prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville

### Prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville

 Greffe (adoption de règlements)

#### Description de l'avis

#### Le projet

À l'automne 2016, la Ville de Drummondville a exécuté des travaux de réfection et d'élargissement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville d'une longueur de 1 219,2 mètres (4 000 pieds). À l'été 2017, la Ville désire effectuer le prolongement de cette piste pour moderniser l'aérodrome et rendre les installations sécuritaires pour les avions d'affaires.

La Ville de Drummondville a jusqu'ici obtenu tous les permis nécessaires à la réalisation de ce projet qui prolongera la piste de 609,6 mètres (2 000 pieds) pour une longueur totale de 1 828,8 mètres (6 000 pieds) au terme des travaux.



#### Le calendrier de réalisation

Le calendrier de réalisation prévoit une période de déboisement débutant le 20 février 2017. Les travaux de prolongement de la piste sont prévus pour le mois d'août 2017.

#### Les coûts du projet

La réalisation des travaux de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville est estimée à 4,3 millions de dollars, dont 2,15 millions de dollars (50 %) sont assumés par une subvention du gouvernement fédéral par l'entremise de Développement Économique Canada.

#### La consultation publique

De nouvelles dispositions du Règlement de l'aviation canadien, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2017, exigent de procéder à une consultation d'un minimum de 45 jours dans le cas de travaux de prolongement d'une piste d'aérodrome de plus de 100 mètres ou de 10 % de sa longueur.

Pour sa part, la Ville de Drummondville tiendra une période de consultation de 55 jours. Par conséquent, toute personne ou tout organisme désirant s'exprimer sur le projet de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville peut le faire entre le 18 décembre 2016 et le 12 février 2017.

La Ville de Drummondville recueillera les observations et les objections des citoyens qui lui seront transmises :

**Par courriel :**

aeroport@drummondville.ca

**Par la poste :**

Consultation aérodrome  
415 rue Lindsay, C.P. 398  
Drummondville (Québec) J2B 6W3

**Par téléphone :**

819-478-6550

La Ville de Drummondville, tel qu'exigé par le Règlement, répondra aux observations et commentaires qui lui seront transmis. Elle produira un rapport qui sera mis en ligne dans cette même section au terme de la démarche et qui sera communiqué au ministre fédéral des Transports.

[Retour aux avis publics](#)



Imprimer

Partager



facebook



twitter



plus

**Annexe 5**  
Lettres de confirmation de réception

Le 19 janvier 2017

M. Philippe Mercure, M.Sc.  
Conseiller aux projets spéciaux  
415, rue Lindsay, C.P. 389  
Drummondville (Québec) J2B 6W3

Monsieur,

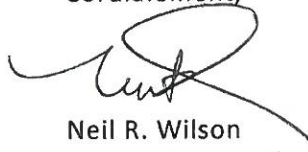
Cette lettre confirme que NAV CANADA a bien reçu votre avis concernant les travaux de prolongement de la piste 06/24 de l'aérodrome de Drummondville (CSC3) planifiés pour l'été et l'automne 2017. On m'a informé que notre équipe des Relations avec la clientèle – AIM est en communication avec M. Richard Sylvain, directeur général adjoint de l'aéroport, au sujet de ces travaux depuis novembre 2015. J'ai appris également que la planification de la première phase de ce projet, réalisée au cours de 2016, s'est très bien passée et que la planification finale de la deuxième phase est en cours.

Une proposition révisée d'utilisation de terrains pour la phase II du projet (LU 16-2349) a été déposée le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et M. Sylvain nous a confirmé le 10 janvier 2017 que des changements ont été apportés aux dates de début et de fin des travaux. Notre analyse préliminaire nous indique que le prolongement de la piste 06/24 aura une incidence sur les approches aux instruments qui sont présentement publiées.

Lorsque l'analyse sera terminée, une réponse officielle vous sera communiquée par l'entremise de notre groupe Programme d'utilisation de terrains, indiquant toutes les répercussions que ce projet aura sur le système de navigation aérienne ainsi que les mesures que NAV CANADA et l'aérodrome de Drummondville doivent prendre afin de le réaliser.

Je vous souhaite bonne chance dans la réalisation de ce projet d'envergure. Pour toute autre question, veuillez communiquer avec Charles Simard, gestionnaire, Relations avec la clientèle – AIM, par courriel à [simacha@navcanada.ca](mailto:simacha@navcanada.ca) ou par téléphone au 613-290-8872.

Cordialement,



Neil R. Wilson  
Président et chef de la direction

NRW/mp

c.c. : M. Francis Adam, directeur général, Ville de Drummondville





Le 7 février 2017

Consultation aérodrome  
415, rue Lindsay  
C.P. 398  
Drummondville (Québec) J2B 6W3

Objet : **Avis travaux de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome de Drummondville**

Madame, Monsieur

Dans le cadre des démarches de consultations entreprises par la Ville de Drummondville pour le projet de prolongement de la piste 06-24 de l'aérodrome, la MRC souhaite confirmer les informations transmises en octobre 2016.

Dans sa lettre du 19 octobre 2016, la MRC indiquait que ce projet décrit dans la correspondance de la Ville datée du 6 octobre 2016 et dans les rapports annexés, ne contrevenait à aucun règlement présentement en vigueur.

La coordonnatrice à l'aménagement,

Valérie Carrère, urbaniste

VC/

p.j. Lettre du 19 octobre 2016



Le 19 octobre 2016

Monsieur Jean-François Daigle  
Chef de division – Eaux potable et usées  
Service de l'ingénierie  
1005, rue St-Thomas, C.P. 398  
Drummondville (Québec) J2B 6W3

**Objet : Projet de prolongement de la piste de l'aéroport de Drummondville**

Monsieur Daigle,

Par la présente, j'atteste que le projet de prolongement de la piste de l'aéroport de Drummondville tel que décrit dans votre correspondance du 6 octobre 2016 et dans les rapports annexés, ne contrevient à aucun règlement présentement en vigueur.

En foi de quoi, j'ai signé à Drummondville, le 19 octobre 2016.

La directrice générale,

Christine Labelle

CL/dl

**Annexe 6**  
Emplacements des réservoirs de carburant



Allard

29,79 m

Anciens réservoirs

109,35 m

Nouveaux réservoirs

## **Annexe 7**

Localisation : murs coupe-son (talus) et lieu de pratique  
pour les hélicoptères



Allard

Clôture opaque  
(8 pieds X 95 m)

Talus  
(8 pieds X 185 m)

Clément

Boivin

150 pieds

Talus  
(8 pieds X 605 m)

Saint-François

Luc

Bastien

Diane

Alpha

Aéroport

Espace "touch and go"



## **Annexe 8**

### Mesures spécifiques pour réduire le risque aviaire

## ANNEXE 8

Concernant les mesures spécifiques pour réduire le risque aviaire à l'aéroport de Drummondville, nous nous référons à la publication TP 13029 de Transport Canada intitulée « *Évaluation de l'efficacité des produits et techniques de lutte contre le péril aviaire* ».

Modifier l'habitat consiste à éliminer et/ou transformer certaines de ses caractéristiques favorables à la présence des oiseaux, surtout ceux d'un gabarit important (*oie, bernache, goéland, corneille, corbeau, oiseaux de proie et autres*).

Les mesures suivantes sont appliquées à l'aménagement du site de l'aéroport :

a) Présence de mares d'eau

Tous les terrains dont la surface est altérée par les travaux sont nivelés et drainés à l'aide de fossés ou de rigoles acheminant l'eau de ruissellement vers les fossés. Aucune mare d'eau ne sera présente lorsque les travaux seront exécutés. À remarquer que cela est nécessaire pour faciliter l'entretien des terrains engazonnés. De même, les terrains adjacents aux travaux qui ne sont pas altérés par ceux-ci sont déjà aménagés de cette façon afin d'assurer leur drainage.

b) Sol revêtu

Toutes les surfaces de terrains qui ne sont pas boisées ont un revêtement en pavage ou sont engazonnées, et cela, même à l'endroit des fossés. Une fois les travaux complétés, aucun sol à nu ne sera présent.

c) L'engazonnement (type et hauteur)

L'engazonnement sera exécuté de chaque côté de la piste jusqu'à une distance de 100 mètres mesurée à partir du centre de celle-ci. À l'extrémité 06 (Sud-Ouest), cet engazonnement sera prolongé jusqu'à 260 mètres du seuil de piste.

Le mélange à gazon utilisé à l'endroit des travaux est du même type que celui utilisé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) le long des autoroutes de la province. Il est durable, facile d'entretien et peu attractif pour la faune. Il est possible de laisser pousser ce gazon pour qu'il atteigne une hauteur suffisante pour empêcher les oiseaux qui recherchent la sécurité sans abri.



#### d) Déboisement

Il y a trois types de déboisement de prévus soit :

Le déboisement « essouchage », ce dernier inclut l'enlèvement des arbres et arbustes ainsi que des souches. Il est réalisé à l'endroit des zones boisées présentes à l'intérieur de la zone de 100 mètres de chaque côté de la piste, là où le terrain sera nivelé, et engazonné. Il est également réalisé à l'extrémité 06 (Sud-Ouest) sur une distance de 260 mètres mesurée à partir du seuil 06.

Le déboisement « coupage à ras de terre » consiste à enlever les arbres et arbustes présents à l'endroit de la surface de transition dans son segment inférieur situé de chaque côté de la piste, soit sur la bande de terrain situé entre la distance de 100 mètres et 167 mètres du centre de la piste. Également, il est réalisé pour dégager tout le corridor d'approche et de décollage situé à l'extrémité 06.

Le déboisement « coupe sélective » est réalisé pour enlever les grands arbres dont la hauteur excède la surface de transition dans sa partie supérieure, et cela, sur tout le site de l'aéroport. À l'endroit du déboisement « coupage à ras de terre » et de la « coupe sélective », un entretien devra être réalisé afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'arbres qui dépassent en hauteur la surface de transition. Cet entretien devrait être réalisé tous les six ou sept ans.

L'effet du déboisement, surtout la coupe sélective, aura pour effet de limiter les grands arbres attirants pour les oiseaux de proie, les corneilles et les corbeaux.

Entretien :

Les responsables de l'aéroport seront informés des bonnes pratiques concernant la tonte du gazon et, surtout, du fait qu'il est préférable de maintenir l'herbe à une hauteur suffisante.

Également, il leur sera indiqué qu'à l'endroit des fossés longeant la piste, il sera préférable d'exécuter la tonte sur les talus et au fond avec de l'équipement approprié afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'arbustes qui s'y installent et d'enlever, s'il y a lieu, la « quenouille » élément pouvant attirer des oiseaux tels que les hérons.

Concernant le centre d'enfouissement situé à environ 2 km au sud-est de la piste, nous tenons à vous faire remarquer qu'ils ont établi une politique d'effarouchement des oiseaux tels que les goélands, les corneilles et les corbeaux. Il utilise la fauconnerie pour éloigner ces oiseaux

## **Annexe 9**

Variation des valeurs au rôle d'évaluation pour le secteur  
de l'aéroport



## **Étude de variation des valeurs au rôle pour le secteur de l'aéroport**








---

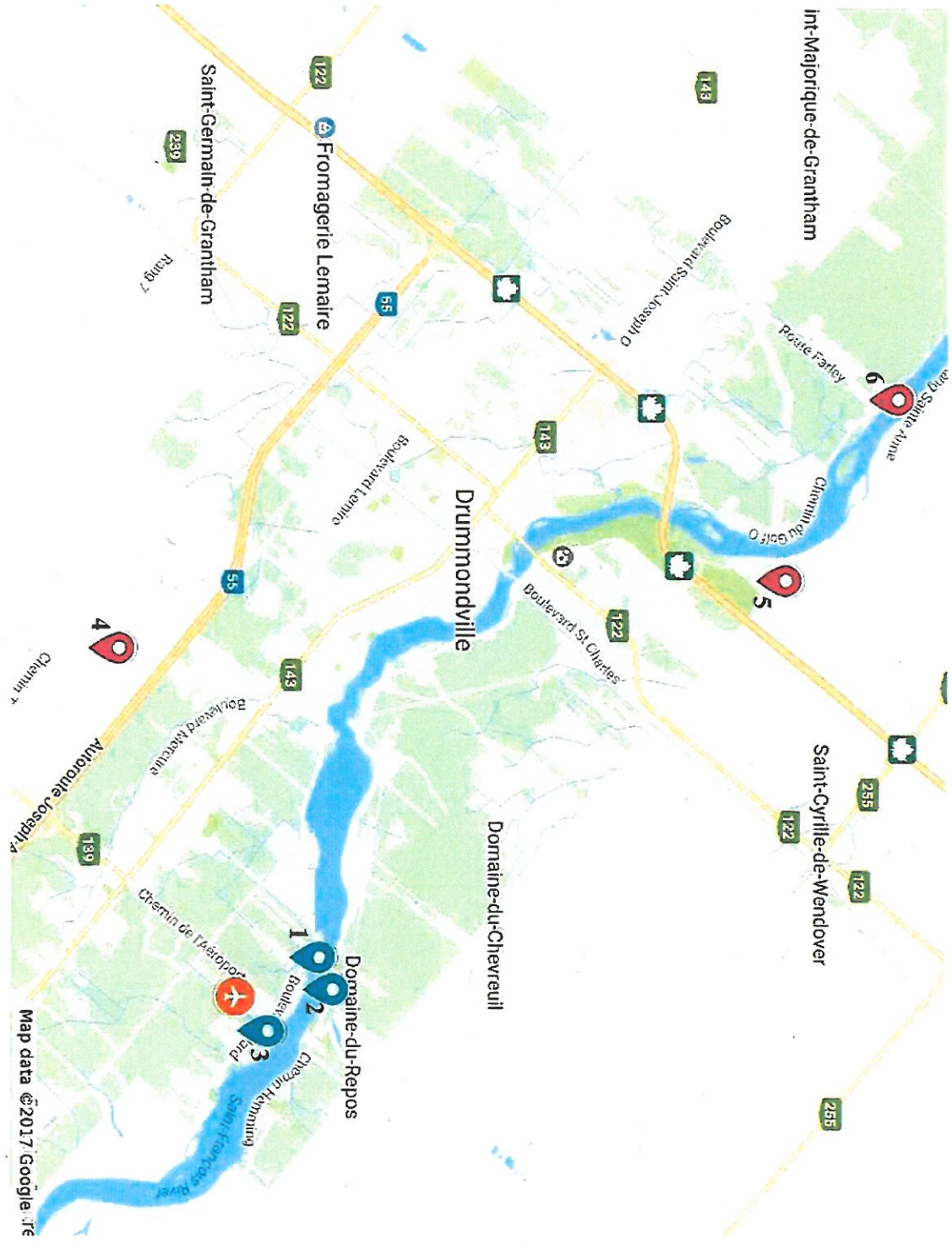
En date du : 1<sup>er</sup> mars 2017

Mandaté par : Monsieur Benoit Carignan, CPA, CGA – Ville de Drummondville

# Aéroport de Drummondville

## Identification des Unités de voisinage

- 1  Aéroport de Drummondville
- 2  UV 2117 Place-Montigny
- 3  UV 2158 Sutherland
- 4  UV 2119 Saint-François
- 5  UV 2105 Forestiers
- 6  UV 1107 Terra-Jet
- 7  UV 0383 Duperron

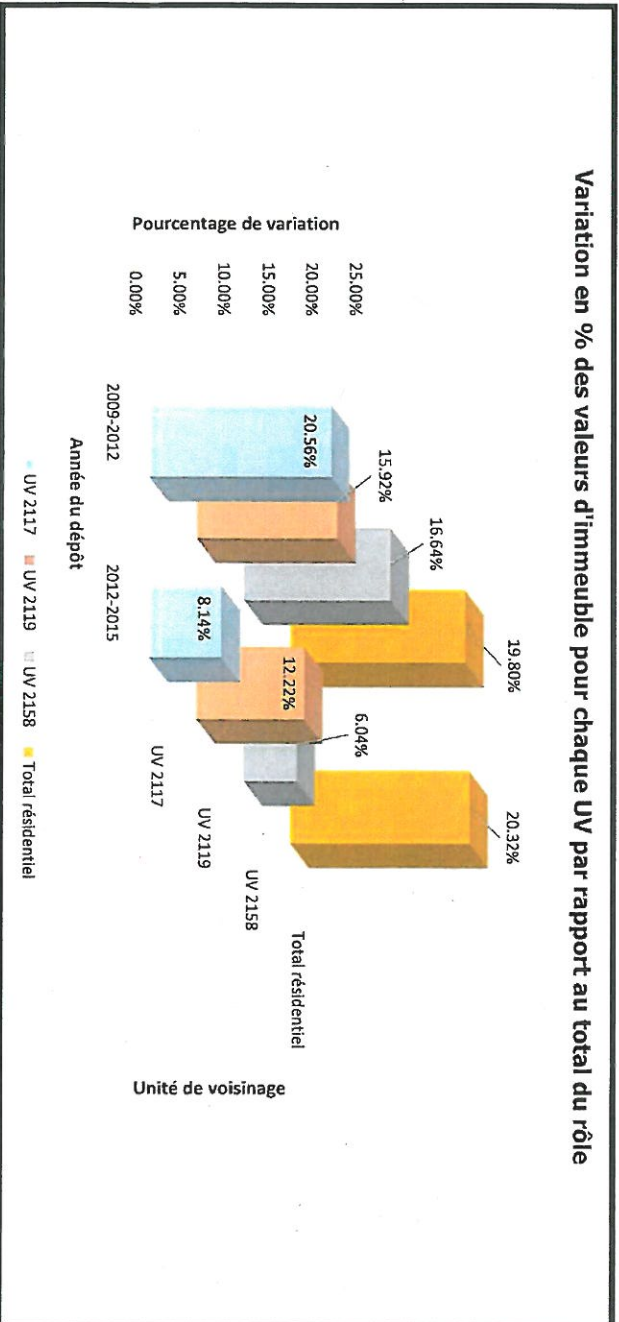


## Secteur de l'aéroport

Unité de Voisinage	Dépôt	Principales rues	Valeur Terrain	Valeur bâtiment	Valeur immeuble	Variation		Variation au sommaire résidentiel (%)
						rôle (\$)	rôle (%)	
2117	2009-01-01	Montimigny, Bel-Air, 8e rue, 9e rue, 7e rue, 6e rue, 5e rue	1 485 100,00 \$	11 343 100,00 \$	12 828 200,00 \$	Remarques :		19,80%
	2012-01-01		2 634 600,00 \$	12 831 500,00 \$	15 466 100,00 \$	Remarques :	20,56%	
	2015-01-01		2 561 700,00 \$	14 163 200,00 \$	16 724 900,00 \$	1 258 800,00 \$	8,14%	
2119	2009-01-01	Saint-François, Gamma, Alpha, Bettez, Clément	575 500,00 \$	6 977 000,00 \$	7 552 500,00 \$	Remarques :		19,80%
	2012-01-01		1 073 500,00 \$	7 681 700,00 \$	8 755 200,00 \$	1 202 700,00 \$	15,92%	
	2015-01-01		1 313 700,00 \$	8 511 300,00 \$	9 825 000,00 \$	1 069 800,00 \$	12,22%	
2158	2009-01-01	Sutherland, Anny	696 900,00 \$	2 423 900,00 \$	3 120 800,00 \$	Remarques :		19,80%
	2012-01-01		793 000,00 \$	2 847 000,00 \$	3 640 000,00 \$	519 200,00 \$	16,64%	
	2015-01-01		869 500,00 \$	2 990 400,00 \$	3 859 900,00 \$	219 900,00 \$	6,04%	
<b>SECTEUR DE L'AÉROPORT</b>								

	2009-2012	Variation par rapport au total résidentiel	2012-2015	Variation par rapport au total résidentiel
UV 2117	20,56%	0,76%	8,14%	-12,18%
UV 2119	15,92%	-3,88%	12,22%	-8,10%
UV 2158	16,64%	-3,16%	6,04%	-14,28%
<b>Total résidentiel</b>	<b>19,80%</b>	<b>---</b>	<b>20,32%</b>	<b>---</b>

**Variation en % des valeurs d'immeuble pour chaque UV par rapport au total du rôle**



## Secteurs éloignés

Unité de Voisinage	Dépôt	Principales rues	Valeur Terrain	Valeur bâtiment	Valeur immeuble	Variation rôle (\$)	Variation rôle (%)	Variation au sommaire résidentiel (%)
2105	2009-01-01	Forestiers, Antoine-Gaya, Tourville, Jacques, Beaulieu, Marcel	2 796 000,00 \$	21 238 600,00 \$	24 034 600,00 \$	Remarques :		
	2012-01-01		2 895 300,00 \$	23 912 600,00 \$	26 773 100,00 \$	2 738 500,00 \$	11,39%	19,80%
	2015-01-01		3 638 100,00 \$	30 543 100,00 \$	34 181 200,00 \$	7 408 100,00 \$	27,67%	20,32%
1107	2009-01-01	Terra-let, bouli, Foucault, Courchesne	691 700,00 \$	4 995 700,00 \$	5 687 400,00 \$	Remarques :		
	2012-01-01		1 135 900,00 \$	5 779 000,00 \$	6 914 900,00 \$	1 227 500,00 \$	21,58%	19,80%
	2015-01-01		1 272 200,00 \$	6 718 600,00 \$	7 990 800,00 \$	1 075 900,00 \$	15,56%	20,32%
0383	2009-01-01	Duperron, Farley, France, Estelle	354 100,00 \$	3 686 500,00 \$	4 040 600,00 \$	Remarques :		
	2012-01-01		627 100,00 \$	3 940 100,00 \$	4 567 200,00 \$	526 600,00 \$	13,03%	19,80%
	2015-01-01		1 551 800,00 \$	3 925 300,00 \$	5 477 100,00 \$	909 900,00 \$	19,92%	20,32%
								Sans ENERGIE VALERO INC.
								19,80%
								20,32%

	2009-2012	Variation par rapport au total résidentiel	2012-2015	Variation par rapport au total résidentiel
UV 2105	11,39%	-8,41%	27,67%	7,35%
UV 1107	21,58%	1,78%	15,56%	-4,76%
UV 0383	13,03%	-6,77%	19,92%	-0,40%
Total résidentiel	19,80%	---	20,32%	---

**Variation en % des valeurs d'immeuble pour chaque UV par rapport au total du rôle**

